

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 juillet 2015 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Patrick TRACHET, Philippe BRIMALDI, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Nicole FROUIN, Hélène NEWMAN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Françoise PRIOUR, Violette BOUTY.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Claude Ducouso

Monsieur Jean-François Lamothe a donné procuration à Monsieur Jacques Breillat

Monsieur Alain Leydet a donné procuration à Monsieur Jérôme Bornerie

Monsieur Gérard Féraudet a donné procuration à Madame Marie-Noëlle Magne

Madame Aurélie Boulanger a donné procuration à Madame Florence Jost

Madame Sophie Seigue a donné procuration à Madame Josiane Roche

Madame Christine Jouanno a donné procuration à Madame Françoise Priour.

Le scrutin a eu lieu, Madame Martine Chiverche a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire confirme que le compte-rendu du dernier conseil municipal n'a pas encore été envoyé aux élus à ce jour. Il leur sera adressé avec le compte-rendu du présent conseil pour une validation des deux comptes rendus lors du conseil municipal du mois d'août.

DECISIONS

N°D150507 Tarifs carte de transport scolaire

Pas de changement concernant par rapport à l'année dernière.

N°D150608 tarifs concert 1er août

Suite à l'ouverture de la régie spectacle.

DELIBERATIONS

OBJET : DETR 2015 AMENAGEMENT DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit à cette époque de l'année d'une demande un peu inhabituelle résultat de l'ouverture exceptionnelle d'une seconde enveloppe de DETR dans la même année.

Ces travaux reposent principalement sur trois objectifs :

- La mise en accessibilité totale de tous les bureaux du bas ;
- La création d'une confidentialité dans le service chargé de l'état civil ;
- Une nouvelle répartition des bureaux de l'étage, tout en en augmentant le nombre.

Sachant que monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un premier plan de financement, ce qui n'empêchera pas la recherche éventuelles d'autres demandes de subvention.

Le plan de financement (en €) laisse apparaitre unesubvention de 35% au titre de la DETR :

Dépenses :

(20) Maîtrise d'œuvre (9%) :	5 744,60
(21) Coût des travaux :	63 828,92
TOTAL (€ HT)	69 573,52
TVA (20%)	13 914,71
TOTAL (€ TTC)	83 488,23

Recettes :

DETR (35% *)	22 340,12
Mairie de Castillon	61 148,11
TOTAL (€ TTC)	83 488,23

* du coût des travaux hors Maîtrise d'œuvre

Monsieur Pierre Meunier explique que lui et ses collègues ne sont pas contre les travaux de réaménagement, tout en regrettant ne pas avoir été associés au projet.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite le présenter en commission voirie sur la base des estimatifs fournis par la maîtrise d'œuvre. Mais pour autant ce vote d'un plan de financement intégrant une demande de DETR s'intègre dans une démarche imposée par une opportunité à saisir dans l'urgence.

Le plan de financement est voté à la majorité absolue, 4 conseillers s'étant abstenus.

OBJET : DETR 2015 COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle que cette somme a déjà été approuvée dans le cadre du budget primitif de l'année en cours. Sachant que sur cette dépense d'investissement, la commune sera remboursée du montant de la TVA.

Le plan de financement (en €) laisse apparaître une subvention de 35% au titre de la DETR :

Dépenses :

Coût des travaux (HT):	7 916,67
TVA (20%)	1 583,33
TOTAL (€ TTC)	9 500,00

Recettes :

DETR (35% *)	2 770,83
Mairie de Castillon	6 729,17
TOTAL (€ TTC)	9 500,00

* du coût des travaux hors Maîtrise d'œuvre

Les élus approuvent à l'unanimité le plan d'investissement présenté.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2015 N°1

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative ne modifie pas la structure du budget primitif initialement votée. Il s'agit là d'ajuster des dépenses et recettes par rapport à de nouvelles informations intervenues entretemps.

Les élus ont tous reçu par mail le document comptable officiel :
Augmentation des crédits de fonctionnement, dépenses et recettes : 96.530€
Augmentation des crédits d'investissement, dépenses et recettes : 133.370€

Monsieur le Maire présente aux élus les principaux ajustements :

Recettes d'investissement :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Rieuvert et suite aux subventions touchées le SITAF, 74 100 euros vont être reversés à la commune moins le coût de documents d'arpentage à faire réaliser par le syndicat et ce dans un souci de simplification et d'efficacité. Cette recette de fonctionnement permet d'augmenter l'autofinancement de la commune destinée aux dépenses d'investissement, d'où le fait que le maire présente ce montant dans la partie concernant les recettes d'investissement.

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) performe les recettes à hauteur 45000€.

Il faudra ajouter la DETR à venir non encore inscrite au budget.

Recettes de fonctionnement :

Une recette de 8.100€ supplémentaire est inscrite au compte « 74718 – Autres dotations » afin d'intégrer des recettes supplémentaires perçues dans le cadre de l'organisation des élections du mois d'avril.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est supérieur de 2361€ aux prévisions. Il s'agit là d'une recette de péréquation dont le mode de calcul évolue avec la prise en compte du coefficient de solidarité. En 2016 : 50% de ce fonds correspondra à une part fixe et 50% sera calculé en tenant compte du coefficient de solidarité local.

Les remboursements d'assurance suite aux sinistres est supérieur de 5200€ par rapport aux prévisions pour des dépenses à mettre en face encore plus élevées puisque atteignant 9300€, ce qui n'est pas une bonne nouvelle.

Dépenses d'investissement :

Les inscriptions prévoient 88.877€ de dépenses, qui avaient fait l'objet d'un arbitrage lors de la préparation du BP2015.

Y figurent notamment de petits équipements pour l'école maternelle (4.000€), la porte d'entrée de la médiathèque (3600€), les travaux d'étanchéité de la façade du gymnase (9.000€),

Le remplacement des lampadaires de la place du Général de Gaulle (30.000€) estimatif réalisé en son temps qui sera amené à évoluer en fonction des demandes des bâtiments de France et des choix réalisés en commission voirie,

L'acquisition de la parcelle « Beylot » par voie de préemption dans le but de former un ensemble immobilier non-bâti à proximité des bâtiments de l'ancien CFA (5.253€, selon l'estimation des domaines),

L'installation de deux bornes de recharges pour véhicules électriques (6.800€) qui feront l'objet de demandes de subventions.

Outre ces dépenses, l'inscription des dépenses d'investissement suivantes est proposée :

Un système de sonorisation pour la médiathèque et un combiné hi-fi portable pour l'organisation des temps périscolaires (1.197€ et 156€)

La modification de la table à laver de la cuisine de l'école élémentaire (1.375€) afin de permettre un meilleur rendement

L'achat d'un destructeur de document pour les services administratifs afin de conserver la confidentialité des documents, et dans le but de procéder à leur recyclage. (579€)

Une somme de 6300€ pour compléter le programme de ré-informatisation « d'urgence » aux écoles, aux services techniques et à la médiathèque. Ensuite viendra un travail sur la politique de renouvellement du parc informatique de la mairie et des écoles sachant que des subventions seront à demander auprès du conseil général et notamment concernant les établissements scolaires. Une rencontre a déjà été organisée en mairie avec le référent informatique du rectorat. La ville va travailler sur une programmation pluriannuelle avec des montants d'investissement à ajuster aux plafonds de demandes de subventions en cours.

Dépenses de fonctionnement :

Une inscription supplémentaire de 11.130€ au compte « 6574 - Subventions aux Associations », correspondant à 9.130€ supplémentaires pour l'association « Plein Centre » toujours sous réserve de la validation des actions conduites et à 2000€ dans le cas où les élus souhaiteraient encourager le « Comité des Fêtes » après la saison estivale.

La prévision globale du « 011 – Charges Générales » ne change pas avec des ajustements au sein du chapitre comme l'achat de dictionnaires pour les élèves, la prolongation du remplacement d'un cuisinier par le prestataire de service « Tremplin pour l'Emploi », un supplément pour un contrat de régulation des pigeons, L'inscription en maintenance de montants qui avaient dû être retirés lors de l'élaboration du BP2015

La décision modificative est votée à la majorité absolue, 4 conseillers s'étant abstenus.

MOTION

OBJET : POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Monsieur le Maire explique cette motion proposée par l'AMG est une traduction d'une motion elle-même présentée par l'AMF.

Il explique que le 19 septembre prochain il sera lui-même à Paris pour manifester et demander à l'Etat un rééchelonnement des efforts pesant sur les collectivités territoriales pour alléger et lisser cette baisse de dotation, ainsi que stopper les transferts de charges et les mesures normatives non compensées (aujourd'hui : agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap), autorisations d'urbanisme, etc... et hier : passeports, activités extrascolaires (TAP) etc ...).

Monsieur le Maire rappelle que d'ici 3ans la commune aura perdu un tiers de ses dotations.

Monsieur Fernand Escalier reconnaît que la baisse des dotations impacte les dépenses des collectivités territoriales. Il ne lui semble pas non plus normal que seuls les ménages contribuent aux efforts de réduction de la dette. Toutefois, comme il s'agit du gouvernement dont il soutient le parti politique, lui et ses collègues s'abstiendront.

MOTION : Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses,

transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.“

La motion est votée à la majorité absolue, 4 conseillers municipaux s'étant abstenus.

QUESTIONS DIVERSES

1-Services civiques

Une offre est en cours (sur le site officiel et affichée en Mairie) pour une mission de 8 mois à partir de septembre avec pour objectif de développer l'accueil du public de la médiathèque par des animations autour du jeu.

Une étudiante licenciée en lettres modernes a été recrutée pour 8 mois pour participer au développement et à la promotion des activités culturelles organisées par la ville

2-Réouverture des listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015 dans le cadre du prochain scrutin des régionales

Un décret d'application du texte est paru au JO le 19 juillet 2015 qui est disponible en Mairie.

3- Visite de l'Atelier Canopé de la Gironde (Site de Mérignac) est prévue le 26 août 2015.

Il s'agit d'un « barcamp » ou d'une réunion autour du numérique.

Les élus qui souhaitent être présents peuvent en informer madame Isabelle Ros pour organiser le déplacement.

4- Elaboration des agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap) et signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la filiale foncière de la poste « Post Immo »

Montant de la prestation : 3.418.80 € TTC, la TVA étant récupérable sur les travaux réalisés en suivant.
La commune de Castillon possédant 22 établissements recevant du public ERP et 1 installation ouverte au public IOP (le cimetière)

5 – Venue de l'orchestre harmonie de Nabburg début septembre.

Monsieur le maire sous couvert de l'approbation des élus, confirme qu'un apéritif dinatoire sera organisé le 10 septembre en Mairie et la gratuite de 3 gîtes sur les 10 gîtes réservés. Pour le 9 septembre, la Mairie veille à ce que les repas soient bien amenés au centre culturel.

La séance est levée à 20h30